

## Réformer la FNI-INF

### *Contexte*

---

J'ai démissionné du Comité central de la FNI-INF le 12 janvier 2016, afin de pouvoir communiquer à toutes les fédérations membres mon opinion personnelle sur la manière dont la FNI-INF devrait être réformée. Je ne pouvais donc pas attendre jusqu'au prochain congrès car les propositions doivent être présentées au moins 4 mois avant le congrès pour être considérées. Par ailleurs, j'estime que les fédérations ont besoin d'un temps de réflexion sur ce sujet avant d'arriver au congrès.

Au cours des 3 années que j'ai passées au CC, j'ai essayé de susciter des changements, mais je n'ai pas réussi à obtenir de résultat tangible. Voilà pourquoi je laisse maintenant le soin aux fédérations de provoquer un changement si elles trouvent comme moi que cela est nécessaire.

Je veux d'abord souligner que je n'adresse pas ici de critique à l'égard des membres du Comité central ou du Comité exécutif. Chacun travaille très fort dans son rôle et je suis sûr qu'ils font ce qu'ils pensent être bon pour la FNI-INF. Seulement, je ne suis pas d'accord avec leur démarche. En outre, certains enjeux que je soulève remontent plus loin que le CE et le CC actuels. Car la FNI-INF fait beaucoup de choses par tradition.

Je tiens aussi à déclarer que je n'ai utilisé aucune des ressources de la FNI-INF pour rédiger ou faire circuler ce rapport. J'ai attendu jusqu'après ma démission pour commencer à écrire ces recommandations et j'ai pris la liste que la FNI-INF rend souvent publique lorsqu'elle envoie des courriels à toutes les fédérations et que les adresses des destinataires sont visibles. Ainsi, chaque personne qui reçoit le message peut en voir la liste entière (par exemple, dans le courriel du 11 janvier). À mon avis, cela est une erreur. Chaque courriel envoyé par la FNI devrait plutôt être conçu selon un système de bulletin de liaison comme Mailchimp ou ConstantContact.

## ***Introduction***

---

À mon avis, l'existence de la FNI-INF répond à un besoin important pour les raisons suivantes :

- 1) **Crédibilité** – Un organisme international donne au naturisme plus de crédibilité. Chaque membre de la FNI-INF peut se présenter comme faisant partie d'un mouvement mondial.
- 2) **Mondialisation** – Le monde rétrécit à cause de l'Internet, ce qui signifie que chacun cherche à s'informer au-delà des frontières de son pays.
- 3) **Cohérence** – Ce n'est qu'en se regroupant sur le plan international et en se mettant d'accord sur des idées de base que nous assurerons au mouvement naturiste une représentation avec un minimum de cohérence (par exemple, par une définition du naturisme).
- 4) **Influence** – Grâce aux représentations internationales, nous projetons l'image d'un mouvement uni et organisé (même si ce n'est pas toujours le cas).
- 5) **Communauté** – Il faut aux fédérations un moyen de partager l'information entre elles et d'apprendre les unes des autres. La FNI-INF doit collecter l'information sur le plan international, l'analyser, puis la faire circuler.
- 6) **Histoire** – Le fait que la FNI-INF existe depuis 1953 représente en soi une valeur et une crédibilité.

Seulement, dans l'état actuel des choses, la FNI-INF n'accomplit pas la plus grande part de ce qui précède, aussi le financement qui provient des fédérations n'en vaut-il pas la peine.

## ***Recommandations***

---

### **1. Le naturisme comme idéologie ou manière de vivre**

À la FNI-INF, il faut que l'on se souvienne que le naturisme est une idéologie ou une manière de vivre, pas une activité. S'il est bon de soutenir les activités, les clubs et les centres où existe une pratique naturiste, la FNI-INF devrait cependant concentrer son action sur la promotion du naturisme lui-même.

### **2. Servir les fédérations**

La FNI-INF existe pour les fédérations. Elle n'est pas un organisme de direction, et à ce titre, elle n'a aucune autorité sur les fédérations. La FNI-INF doit donc reconnaître qu'elle existe pour servir ses membres que sont les fédérations.

### **3. Naturistes individuels, clubs et centres**

La FNI-INF ne devrait pas tenter de servir quelque personne ou groupe que ce soit qui n'est pas une fédération. Il revient aux fédérations de servir les naturistes individuels, les clubs et les centres dans leur pays. Ce point peut sembler redondant, mais je me permets d'insister. Depuis des décennies, la FNI-INF a souvent tenté d'élargir son mandat en communiquant directement avec des naturistes, des clubs et des centres. Un des pires

exemples a été la parution, au début des années 2000, du magazine *Naturist International* qui entrerait directement en concurrence avec les publications de la plupart des fédérations.

#### **4. Communication**

Comme la FNI-INF ne peut pas agir directement dans un pays, c'est la communication qui est, ou devrait constituer l'essentiel de son action. La FNI-INF devrait donc rassembler, analyser et faire circuler de l'information. Elle devrait prendre position sur des questions d'importance internationale et coordonner une activité de relations publiques internationale et une action dans les médias autour de ces questions.

La FNI-INF devrait être extrêmement active pour communiquer des messages sur le naturisme sur le Web et dans les médias sociaux. Actuellement, ces activités sont au mieux sporadiques et incohérentes.

Mais le plus important, c'est que la FNI-INF devrait communiquer avec les fédérations par tous les moyens possibles. Actuellement, le CE estime que c'est aux fédérations qu'il revient d'aller chercher l'information. Or, vu que la FNI-INF existe pour servir les fédérations, il faudrait leur faciliter les moyens d'obtenir l'information qu'il leur faut, de la manière qu'ils préfèrent. À mon avis, cela veut dire communiquer le même message à répétition, et de multiples façons.

#### **5. Être international**

La FNI-INF doit se rappeler qu'elle est un organisme international, aussi doit-elle toujours s'efforcer d'inclure le monde entier dans ses initiatives. Dans plusieurs cas, cette attitude internationale peut paraître abstraite vu que la plupart du temps, la pratique naturiste se déroule surtout en Europe. Il n'en demeure pas moins important de maintenir la force d'un organisme international qui jouit de crédibilité, afin d'aider au développement du mouvement hors d'Europe. Par exemple, jusqu'à il y a quelques années, la FNI-INF se référait aux pays non européens comme des pays « d'outremer ».

Les activités organisées par la FNI-INF devraient toujours s'appeler « internationales » et être ouvertes à tous, même si en réalité seuls des Européens y participent.

#### **6. Budget**

La FNI-INF jouit actuellement d'un budget d'environ un demi-million d'euros. Si la plus grande part de ce budget est alloué à des comptes précis, cela ne va pas à des projets réels. La somme totale est si grande que le CE a été averti que la FNI-INF risque de perdre son statut d'organisme sans but lucratif.

Nos fonds devraient précisément servir à soutenir nos employés. La FNI-INF ne devrait pas compter sur des bénévoles pour gérer son bureau. Un personnel rémunéré permettrait un fonctionnement cohérent et opportun. Ainsi, la gestion du site Web, la participation aux médias sociaux, la réponse aux demandes d'information et la communication avec les fédérations devraient être assurées par le personnel.

## **7. Le personnel**

Il devrait être composé de naturistes. Ceux-ci devraient être passionnés par le mouvement. Autrement, comment seront-ils inspirés pour faire un bon travail ? Peut-on imaginer une église engageant un administrateur qui serait athée ?

## **8. Décisions et marche à suivre**

C'est au Comité central (CC) de la FNI-INF qu'il revient de prendre la plupart des décisions. À l'heure actuelle, le Comité exécutif (CE) considère les membres du CC comme des conseillers et des vérificateurs, mais pas comme des décideurs. Pourtant, cela ne correspond pas à ce qui apparaît dans les statuts de la FNI-INF :

### **§ 11 : Comité Central**

**8. Le Président et les deux vice-présidents forment ensemble le Comité Exécutif (CE). Le CE s'occupe de la préparation des réunions du CC ainsi que de la réalisation des décisions du CC. Le CE peut prendre des décisions d'urgence entre les réunions du CC.**

## **9. Réunions du Comité central**

Le CC de la FNI-INF devrait se réunir de manière électronique une fois par mois. Si, du milieu à la fin du 20<sup>e</sup> siècle, il n'était pas pratique de se réunir régulièrement, il existe maintenant des moyens de recourir facilement et gratuitement à des outils de réunions électroniques comme Skype et Google Hangouts. À ma suggestion, nous avons eu quelques rencontres du CC par vidéo, seulement elles ont toujours été considérées comme de simples discussions. Or, j'estime qu'on devrait les considérer comme de véritables réunions du CC. Il faudrait en rédiger le procès-verbal et le faire circuler aux fédérations afin que chacun puisse voir ce que fait et accomplit la FNI-INF.

La FNI-INF devrait cependant continuer à organiser des rencontres en personne deux fois par an. Malgré la facilité des communications électroniques, les rencontres personnelles sont encore très précieuses car elles sont plus productives et elles contribuent à promouvoir l'esprit d'équipe.

## **10. Les attentes**

Les fédérations doivent avoir des attentes réalistes. Il est impossible pour la FNI-INF d'agir ou d'intervenir directement dans quelque pays que ce soit. Elle ne possède en effet aucune autorité légale pour le faire et n'en a pas les ressources.

En outre, la gestion d'un organisme international coûte cher. Il faut mettre beaucoup de temps et d'argent en communication, en traduction, en voyages et en administration.

### **11. L'engagement des fédérations**

Les fédérations doivent s'engager. La majorité des membres du CC viennent de petites fédérations (Autriche, Luxembourg, Suisse, Canada auparavant, et actuellement Nouvelle-Zélande). La seule exception notable est celle des Pays-Bas, qui ont régulièrement fourni un membre du CC dans les dernières années.

Mais les fédérations qui fournissent les contributions financières les plus importantes et qui, à cause de leur taille, ont le plus de ressources, devraient être impliquées plus directement.

### **12. Congrès**

Le congrès devrait être présidé par une personne indépendante. Les membres actuels et passés du CE ont en effet exercé un trop grand contrôle sur l'ordre du jour et sur les discussions. Cela est intimidant pour les délégués qui, souvent, prennent part à un congrès pour la première fois.

### **13. Siège social**

Le bureau devrait se trouver près d'une grande ville. Qu'il se situe à Hörsching (Linz), en Autriche, n'a aucun sens. Il est à 200 km de l'aéroport international de Vienne, qui ne constitue pas en soi un important point de correspondance. À l'exception de la présidente actuelle, ce lieu rend difficiles et très coûteuses les visites par les membres du CC. Si la présidence change, personne n'ira plus au bureau de la FNI-INF.

Le bureau de la FNI-INF doit se trouver près d'une importante plate-forme de correspondance aérienne et ferroviaire comme Paris (CDG), Francfort (FRA), ou Amsterdam (AMS).

### **14. EUNAT**

EUNAT est en réalité la même chose que la FNI-INF. On perd beaucoup de temps et d'argent à entretenir deux organisations. La réalité est que la FNI-INF fait très peu de chose pour les fédérations hors d'Europe. Voilà pourquoi la cotisation de ces fédérations n'est que la moitié de celles d'Europe. Donc, une réunion d'EUNAT devrait en être une de la FNI-INF et vice-versa. Ce qui est bon pour le naturisme en Europe devrait être bon partout. Rendre disponibles à toutes les fédérations toutes les réalisations d'EUNAT ne coûterait rien. La plupart des fédérations ne pourraient pas y participer, mais la possibilité de le faire donnerait un caractère international à ces initiatives.

Naturellement vôtre,



Stéphane Deschênes  
INF-FNI Assesseur pour les pays non européens  
(septembre 2012 – janvier 2016)